

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 8 décembre 2022

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N° 2
BUDGET « PRINCIPAL »**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 décembre 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Christopher PETIT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

Excusés : Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal ;

Vu la délibération 2022-421 du 29 mars 2022 adoptant le budget primitif « budget Principal » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réajuster des crédits en section de fonctionnement afin de mandater les ICNE (Intérêts courus non échus) de l'année 2022.

Il convient de basculer les crédits du chapitre 20 au chapitre 21 en section d'investissement car toutes ces dépenses ont été suivies de travaux.

Les réajustements concernent des crédits ouverts aux sections de fonctionnement et d'investissement aux articles suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>
2135 (041) : Installation générale, agencements, aménagements des constructions	74 449,20	2031 (041) : Frais d'études	63 395,87
		2033 (041) : Frais d'insertion	11 053,33
Total dépenses :		Total recettes :	74 449,20

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>Montant</i>
60633 (011) : Fournitures de voirie	-500,00		
66112 (66) : Intérêts - Rattachement des ICNE	500,00		
Total dépenses :		Total recettes :	0,00

Total Dépenses		74 449,20	Total Recettes	74 449,20
-----------------------	--	------------------	-----------------------	------------------

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 1^{er} décembre 2022.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 2 en votant les mouvements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Le Maire,
Sylvain SARAGOSA